

Les personnels du collège/lycée (établissement)

Aux parents d'élèves

Chers parents,

Les personnels de l'éducation nationale étaient en attente d'améliorations dans le fonctionnement des collèges tant leurs conditions de travail se sont détériorées ces dernières années. En outre, ils ne peuvent se satisfaire des difficultés de certains de leurs élèves et œuvrent au quotidien pour que les inégalités sociales ne se cristallisent pas en inégalités scolaires.

Dans les collèges étaient donc attendus :

- la possibilité de travailler en petits groupes dans toutes les disciplines
- des programmes cohérents entre disciplines et d'une année sur l'autre
- de la formation permettant de mieux faire en matière pédagogique
- des temps de concertation favorisant le travail collectif
- davantage de CPE et de surveillants
- davantage de conseillers d'orientation psychologues et de personnels médicaux-sociaux pour entourer les élèves autant que de besoin.

Mais la réforme que la ministre fait passer en force ne provoque que la déception, voire la colère. La solution proposée d'augmenter la marge d'autonomie des collèges pour mieux lutter contre les inégalités ne répond pas aux besoins. Quant aux heures prévues pour les petits groupes, elles ne couvrent même pas l'accompagnement personnalisé et les « enseignements pratiques interdisciplinaires ».

Ce projet présente un danger majeur : celui de renforcer le caractère local de l'enseignement reçu par les élèves, avec la possibilité de modulation des horaires d'enseignement des différentes disciplines sur les trois années de 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}. Il ne garantit plus qu'un collégien suive le même volume d'enseignements dans un même niveau d'une classe ou d'un collège à l'autre. Il pourra par exemple avoir une heure de plus de mathématiques en 5^{ème}, et une de français en moins. S'il change de collège, comment rattrapera-t-il ?

C'est pourquoi nous nous permettons de vous alerter et sommes à votre disposition pour débattre avec vous de la réforme.